

DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS ANNUELS

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics produisent un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de services publics et une analyse de la qualité de service.

Je vais vous présenter ci-après une synthèse des rapports des délégataires.

Je vous précise que ceux-ci font l'objet d'un document annexe au Compte Administratif, lequel est consultable à la Mairie (Service du Secrétariat Général).

LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2010

→ PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau et de l'assainissement sur l'année entière pour un client ayant consommé 120 m³ (y compris abonnement) s'élève à **3,12 euros TTC/m³** en 2010. Ce prix est supérieur à celui de 2009 qui était de 3,01 € TTC/m³. Cette augmentation (+3,7 %) est due à :

- à la forte augmentation des redevances pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne (+ 80 % pour la redevance "Préservation des Ressources" et + 13 % pour les redevances "Lutte contre la pollution" et "Modernisation des réseaux de collecte"),
- à la redevance communale pour l'eau potable qui est passée de 0,0305 € HT à 0,0500 € HT (la surtaxe communale pour l'assainissement quant à elle n'a pas été modifiée),
- à l'application normale des formules de révision des tarifs de base du délégataire prévues dans les contrats de délégation et s'élevant pour 2010 à +1 % pour l'eau et + 1,5 % pour l'assainissement.

Ainsi, la facturation du prix de l'eau et de l'assainissement (y compris abonnement) s'établit pour un volume consommé de 120 m³ à **375 € TTC** en 2010 contre 361 € TTC en 2009. Elle se décompose ainsi : 92 € TTC pour la distribution d'eau potable (y compris abonnement compteur) et de 283 € TTC pour le traitement des eaux usées.

GESTION DE L'EAU POTABLE

Le contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans. Par délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2010, un avenant à ce contrat a été établi pour redéfinir les travaux à réaliser sur le champ captant du TYDOS et officialiser l'interconnexion de secours au profit du Syndicat AEP des Côtes de BOURREAC et du MIRAMONT.

○ **Bilan financier**

Le compte-rendu financier calculé par l'exploitant fait apparaître un résultat de – 167.475 € contre –148.762 € en 2009, soit une baisse de -12,6 %.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1.797.221 € en 2010 contre 1.851.500 € en 2009, dont 74.892 € de surtaxe communale (contre 57.184 € en 2009).

○ **Bilan consommation**

En 2010, le nombre de clients sur la commune de LOURDES est de 8.930 clients (+0,3 % par rapport à 2009). Le volume d'eau vendu aux abonnés domestiques et assimilés sur LOURDES a baissé de -4,7 % en 2010 : de 1.792.422 m³ contre 1.881.344 m³ en 2009.

La commune de LOURDES vend de l'eau potable au Syndicat AEP des 3 Vallées, aux communes d'ASPIN EN LAVEDAN et de LUGAGNAN (pas de vente d'eau en secours comptabilisés en 2010 pour LEZIGNAN et le SIAEP des Côtes de BOURREAC et MIRAMONT), à hauteur de 14 % du volume total.

○ **Bilan Ressources**

Les travaux de mise en conformité des forages du champ captant du TYDOS, commencés en 2009, se sont poursuivis en 2010 avec notamment la création de nouveaux forages. Le montant de ces travaux s'élève à 360.506 € HT en 2010 (461.157 € HT cumulés entre 2009 et 2010).

Pour rappel : la ville de LOURDES est engagée dans la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de ses ressources eau potable afin de sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau potable de la Ville.

○ **Bilan Qualité de l'eau**

En 2010, 99,9 % des paramètres analysés sur l'eau distribuée sur LOURDES sont conformes aux normes de qualité.

○ **Bilan Réseaux**

En 2010, la Lyonnaise des Eaux a réalisé 18 réparations de fuites sur conduites.

Une extension de réseau de 25 ml a été réalisée rue Sainte Marie et des renouvellements de canalisation ont été réalisés par la ville : renouvellement de 276 m au niveau de l'Avenue Célestin Romain et renouvellement de 16 m pour l'avenue Eugène Duviou- Alexandre Marqui.

○ **Bilan Branchement Plomb**

En 2010, au titre des engagements contractuels, la Lyonnaise des Eaux a renouvelé 384 branchements plomb pour un montant de 362.736 € HT. Ces renouvellements ont été réalisés, en majorité, conjointement aux travaux de voirie.

Le pourcentage de branchements plomb restant sur LOURDES se porte aujourd'hui à 39,5 % (pour rappel, le nouveau contrat de délégation prévoit le renouvellement de tous les branchements en plomb restants avant la fin de l'année 2013).

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Le contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans. En 2010, des conventions de déversements ont été signées avec les communes d'ADE (26/2/2010), POUYFERRE (26/4/2010) et la communauté de communes de BATSURGUERE (5/5/2010).

○ **Bilan financier**

Le compte-rendu financier calculé par le délégataire fait apparaître un résultat de -112.960 € contre -139.659 € en 2009.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3.650.341 € en 2010 (contre 3.704.593 € en 2009), dont 1.966.223 € pour la collectivité (contre 1.996.949 € en 2009).

En 2010, le délégataire a investi 30.031 € HT au titre du programme de renouvellement de réhabilitation sur les ouvrages et d'amélioration des installations.

○ **Bilan volume traité**

Le nombre de clients pour le système d'assainissement est de 8.581 en 2010 (+1,4 % par rapport à 2009).

Le volume d'eau assujéti à l'assainissement est stable : de 1.793.798 m³ en 2009 à 1.793.816 en 2010.

○ **Bilan Réseau**

En 2009, le délégataire a procédé au curage de 10.776 mètres linéaires soit 10,2 % du linéaire total conformément à ses engagements contractuels (à minima 5 % du linéaire total du réseau par an). 63 % des avaloirs ont été également nettoyés.

○ **Malveillance exceptionnelle**

Un déversement de produits toxiques (type pyralène) a été enregistré au 1^{er} semestre 2010 entraînant la non-conformité de 530 t de compost. Une plainte a été déposée le 23 avril 2010. L'auteur de ce dépotage "sauvage" n'a pu être identifié malgré la campagne de prélèvement sur le réseau de la ville : la plainte a été classée sans suite.

○ **Bilan STEP**

Le volume d'eau traité s'est élevé à 5.883 450 m³. Les résultats de l'auto-surveillance mettent en évidence la conformité du rejet et le bon fonctionnement général des ouvrages. La station d'épuration est conforme à la réglementation en vigueur.

LES TRANSPORTS URBAINS 2010

La société ACTL, après la fusion en 2006 avec la société TCVL, est la société délégataire des transports urbains.

La délégation a pris effet pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2005. Elle a été prolongée d'un an en 2010 pour se terminer le 31 décembre 2012.

Le chiffre d'affaires du service s'est élevé à 469.976,09 € dont 327.947,88 € de contribution de la Ville, soit une somme de 131.450,95 € au titre de la vente des tickets contre 143.538,30 € en 2009 (les données sont en HT) soit une diminution de 9,19 % avec une tarification identique à celle de l'année dernière.

S'agissant du service à la demande des personnes à mobilité réduite, il y a eu 188 vacations en 2010 contre 354 vacations en 2009, 234 en 2008, 80 en 2007, 27 en 2006 et 43 en 2005. La recette globale s'élève à 20.838,95 € TTC contre 39.098,30€ TTC en 2009, soit une diminution de 46 %.

Elle se décompose ainsi qu'il suit :

- recettes enregistrées auprès de la clientèle : 164,60 € TTC.
- participation de l'autorité organisatrice : 20.674,35 € TTC.

Ce service s'adresse aux usagers justifiant d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 % ou d'un certificat médical attestant d'une mobilité réduite.

L'analyse des charges d'exploitation de la délégation peut être résumée ainsi qu'il suit :

- frais d'amortissement : 88.894 €,
- frais financiers : 5.681,66 €,
- frais de personnel : 232.152 €,
- frais kilométriques : 84.019 €,
- frais généraux : 42.274 €,
- frais d'assurances : 3.275 €,
- frais de communication : 5.747 €.

Pour 2010, le montant des commissions consenties par les musées et prestataires touristiques en échange d'une commercialisation de leur produit s'élève à 4.727 €.

Le bénéfice comptable de l'exploitation de la délégation s'établit à 2.568 € contre 29.583€ en 2009, cette diminution sensible s'explique notamment par la diminution du nombre de rotations PMR.

La fréquentation a augmenté de 12,80% pour un total de 132.833 voyages.

Le personnel comprenait en 2010 dix personnes affectées à City Bus dont sept conducteurs.

En fonction des besoins, ACTL peut avoir recours à six conducteurs d'autocars et à un responsable de site.

La société exploite un parc inchangé depuis 2006 de 6 véhicules urbains et un véhicule Renault Master mis à disposition par la Commune qui sont équipés pour l'accès des personnes à mobilité réduite et respectent la protection de l'environnement.

La convention avec l'exploitant prévoit une redevance annuelle versée à la Ville se décomposant ainsi :

- une part fixe de 27.000 € HT,
- une part variable calculée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel dépassant 450.000 € HT : - 12 % de 450.000 à 550.000 €,
 - 13 % de 550.001 à 600.000 €,
 - 14 % au-delà de 600.000 €.

La redevance versée à la Commune s'élève à 33.282 euros contre 36.000,36 euros en 2009.

Le résultat courant, avant impôts de l'exploitant, passe de 190.905 euros en 2008 à 22.894 euros en 2009 et à 32.339 euros en 2010, soit une progression de 40,64 % de 2009 à 2010.

Le résultat net Comptable 2010 est un bénéfice de 30.581 euros.

L'exploitant va essayer en 2011, pour maintenir le chiffre d'affaires, de développer la clientèle de groupes.

LES PARCS DE STATIONNEMENT 2010

Le stationnement payant dans les parcs de stationnement Peyramale et de l'Arrouza ont été exploités par la SNC Les Parkings de Lourdes filiale de VINCI Park dans le cadre d'une convention de délégation de service public en date du 26 octobre 1990.

La gestion du stationnement public payant sur voirie n'est plus effectuée depuis 2009 par la SNC des Parkings de Lourdes, car la Ville exploite en régie directe, depuis le 2 novembre 2008, l'exploitation du stationnement de surface.

De même, la Ville a repris la gestion en régie directe à la date du 1^{er} novembre 2010, du parc de stationnement de l'Arrouza.

Le responsable d'exploitation est assisté de sept agents saisonniers : cinq pour le parc de l'Arrouza et deux pour le parc Peyramale.

Les services fonctionnels du siège de Vinci assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, et la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Pour 2010, l'assiette de la délégation porte comme en 2009 sur 548 places réparties ainsi :

- 388 places pour le parc Peyramale,
- 70 places de bus + 90 places pour camping-cars pour le parc de l'Arrouza.

L'exploitation du stationnement en 2010 progresse de 7,9 % avec une recette de 310.933 € TTC contre 288.099 € en 2009. Toutefois les recettes obtenues en 2008 s'élevaient à 410.695 € (année de la venue du Pape Benoît XVI et du 150^{ème} anniversaire des apparitions).

Les recettes du parc de stationnement Peyramale progressent de 10,33 % (+ 16.049 €); celles du parc de stationnement de l'Arrouza progressent de 5,10 % (+ 6.793 €).

Les microbus Gruau représentent toujours en 2010 la grande majorité du temps de maintenance consacré aux véhicules.

En 2010, le délégataire a réalisé une enquête de satisfaction auprès des usagers. Elle fait ressortir un niveau de satisfaction global satisfaisant, mais fait apparaître une attente d'évolution et de développement du réseau (zone de couverture, horaires, périodes de fonctionnement).

LES PETITS TRAINS ROUTIERS TOURISTIQUES 2010

La mise en gestion déléguée de l'exploitation des petits trains routiers touristiques a été renouvelée et confiée à la Société Visa Touristique Lourdais, VTL, le 1^{er} mars 2009 pour une période de 9 ans.

Le parc automobile est composé de quatre convois complets (4 locomotives neuves au GPL + 9 wagons neufs et 3 wagons d'occasion entièrement révisés), de deux locomotives de secours fonctionnant au diesel, d'un fourgon, d'un scooter et d'un véhicule léger pour la promotion du VISA.

Les contrôles techniques ont été effectués avant le début de la saison touristique 2010. Le 4^{ème} convoi a été mis en service de façon permanente du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Le nombre de salariés est de 12 personnes avec 1 gérant, 1 agent commercial, 3 caissiers, 6 chauffeurs et 1 chauffeur responsable du garage.

La Société VTL emploie également 2 caissières dans les 2 kiosques mis à disposition par les sanctuaires.

Le prix du ticket adulte avait été porté en 2009 de 5,50 € à 6 €, il est resté inchangé en 2010. Il en est de même pour le prix du passeport VISA qui est resté fixé à 32 euros.

Au terme de la saison, le groupement VISA a décidé de fermer le kiosque St. Michel qui n'est plus rentable.

L'année 2010 a connu une baisse de fréquentation de 4,57%. L'activité ne progresse pas en raison de la nette diminution des touristes français, en particulier des familles et également de la moindre présence des pèlerins espagnols et italiens.

Les recettes 2010 du petit train stricto sensu se sont élevées à 502 350 euros contre 525.003 euros en 2009 et à 591.058 euros en 2008. Les recettes diminuent respectivement de 4,31 % et de 15%.

Le chiffre d'affaires diminue de 5,92 % par rapport à 2009 et de 16,33 % par rapport à l'année 2008.

Le poste de dépense "carburant" est en hausse de 12 % car son prix a augmenté et car la saison a été plus longue qu'en 2009.

Les frais d'entretien sont en nette diminution car le matériel a bien été entretenu pendant la période hivernale.

Le poste "salaires" est en baisse car un poste a été supprimé.

Les dépenses en matière de publicité progressent en raison des frais d'impression des livrets "Visa" qui n'étaient plus disponibles en stock.

Les résultats d'exploitation sont avant amortissements, charges financières et impôt sur les sociétés de :

- + 9.000 € H.T. pour le parc de l'Arrouza,
- + 7.000 € H.T. pour le parc Peyramale.

La tarification du stationnement dans les deux parcs demeure inchangée depuis le 1^{er} avril 2006.

Le parking Peyramale comprend 388 places, dont 11 places pour handicapés.

Il est équipé de 2 caisses automatiques.

Le nombre d'abonnés s'élevait en 2010 à 235 contre 188 en 2009, soit une progression de 25 %.

Lors des nocturnes commerciales, des ouvertures du parc ont eu lieu jusqu'à minuit avec un tarif réduit.

La société propose au parking Peyramale un accompagnement des automobilistes jusqu'à leur véhicule, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

En outre, un stationnement sécurisé a été aménagé pour les véhicules à deux roues motorisés.

Pour le parc de stationnement de l'Arrouza, le nombre d'abonnés est stable et la fréquentation horaire des camping-cars progresse de 19,40 %.

LE CINEMA MUNICIPAL 2010

Au plan national le cinéma a enregistré globalement en 2010 une hausse des entrées de 2,49 %.

Dans ce contexte, le cinéma municipal "Le Palais" a enregistré, sur 2010, 15.810 entrées contre 14.896 entrées en 2009 soit une progression de 6,1% suivant en cela la tendance générale. Le niveau d'entrées de 2008 est dépassé (15.089 entrées).

Le nombre de séances s'est élevé à 457 séances, contre 476 en 2009 et 455 en 2008 pour 161 films projetés.

Le nombre moyen de spectateurs par séance a été de 34,5.

Les films d'Art et Essai rencontrent toujours un vif succès avec plus de 6.000 spectateurs ; 92 films ont été projetés dans cette catégorie.

Dans les films "grand public" le plus grand succès a été le film de Xavier Beauvois "Des hommes et des Dieux" qui a mobilisé 1777 spectateurs.

Quarante films "grand public" ont été proposés en sortie nationale.

L'action en milieu scolaire s'est poursuivie grâce au dispositif "Scolaires au Cinéma", anciennement appelé Programme de Développement cinématographique.

Le nombre d'entrées payantes dans ce domaine a été de 4.356 contre 3.405 entrées en 2009 et 3.664 en 2008.

Le but recherché est le travail, en collaboration étroite avec les enseignants, sur la matière cinématographique.

Le festival Art et Cinéma a été créé par l'Atelier Rubric'Art. Avec le concours du "Parvis" il a fêté son vingtième et unième anniversaire. La particularité de ce festival est d'avoir un jury composé de collégiens et de lycéens de la ville de Lourdes qui délibèrent après avoir vu une dizaine de films.

La redevance à verser à la Commune s'est élevée à 8.531,65 euros contre 6.583,66 euros en 2009 et 9.965,85 euros en 2008.

Cette redevance est calculée à partir d'une recette hors taxe 2010 d'un montant de 62.312,32 € de laquelle sont déduits des coûts variables et des coûts fixes.

Les coûts variables s'élèvent à 25.859,61 € et les coûts fixes à 16.380 €.

Le reversement final tient compte également d'un abattement de 10 % .

LE PRACTICE DU GOLF DE LOURDES 2010

La mise en gestion déléguée du practice a été attribuée à Monsieur Cédric GAYRAUD depuis le deuxième semestre 2007.

Pour l'année 2010, le compte rendu financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 7.855,68 € contre 8.559,62 € en 2009 et 9.244,35€ en 2008.

Compte tenu des investissements réalisés par l'exploitant en 2007 pour un montant de 6.353,15 € et d'une durée d'amortissement de 3 ans et demi, soit 1.815,19 € en 2010, l'excédent d'exploitation est ramené à 6.040,49 €.

En 2008, l'excédent net d'exploitation s'élevait à 7.429,16 €, et en 2009 à 6.744,43€ soit une diminution de l'excédent en 2010 de respectivement 18,69 % et 10,44%.

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal :

1°) prennent acte des rapports annuels 2010 établis par les délégataires pour l'exploitation des services publics ci-après :

- la gestion de l'eau potable,
- la gestion de l'assainissement,
- les transports urbains,
- les petits trains routiers touristiques,
- les parcs de stationnement,
- le cinéma municipal,
- le practice du Golf.